

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif indirect par la société « Bettcher Industries, Inc. » de la société « Navatta Group Food Processing S.r.l »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur ultime** : la société « KKR & Co. Inc. » ;
- **L'acquéreur direct** : la société « Bettcher Industries, Inc. » ;
- **La cible** : la société « Navatta Group Food Processing S.r.l. »

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Marché des équipements de transformation alimentaire.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 29 octobre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique consistant en la prise de contrôle exclusif indirect par la société « Bettcher Industries, Inc. » de la société « Navatta Group Food Processing S.r.l ». La société « Bettcher Industries, Inc. » est directement détenue à 100 % par Fortifi Food Processing Solutions Inc. La société « Fortifi Food Processing Solutions Inc. » est elle-même indirectement détenue majoritairement par des fonds d'investissement, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales de « KKR & Co. Inc ».

« Bettcher Industries, Inc. » est une société anonyme de droit américain, dont le siège social est situé à Birmingham, Ohio, États-Unis. Elle fait partie du groupe « Fortifi Food Processing Solutions ». Fortifi est un fabricant et fournisseur mondial d'équipements de transformation alimentaire et de solutions d'automatisation. Elle fabrique et fournit des outils de coupe utilisés dans les opérations de transformation alimentaire, ainsi que des pièces de rechange et des consommables associés. Ladite société est indirectement détenue majoritairement par des fonds d'investissements, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par KKR.

« KKR & Co. Inc. » est une société d'investissement internationale qui propose des services de gestion d'actifs alternatifs, ainsi que des solutions en matière de marchés des capitaux et d'assurance. La société « KKR » encadre des fonds qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels, et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

« Navatta Group Food Processing S.r.l » est une société à responsabilité limitée de droit italien dont le siège social est situé au Via Sandro Pertini 7 – 43013 – Langhirano, en Italie, et dont le numéro de TVA et le numéro d'immatriculation au registre du commerce compétent sont le 02199220340.

Elle opère dans le secteur agroalimentaire et elle conçoit, fabrique et met en service des lignes de transformation, des systèmes et des équipements destinés aux industries de transformation des fruits et légumes, en mettant l'accent sur la transformation des tomates, complétée par des activités de service après-vente (pièces de rechange et services sur site) directement sur le parc installé.

Fait à Rabat, le 16 octobre 2026